

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 16 AVRIL 2025

L'AN 2025, le 16 AVRIL, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

M. GRZEZICZAK, Président.
M. LIEZ, Mme MARICOT et M. MUZART, Administrateurs.

Pouvoirs : M. RAMPERLBERG, Vice-Président, à M. GRZEZICZAK
M. CREMONT, Administrateur, à M. MUZART
M. DELHAYE, Administrateur, à M. GRZEZICZAK

Assistés de : MM. DOURLLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjoints.
M. COLARD, Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

SOISSONS – NPRNU SAINT-CRÉPIN - CESSIION DE TERRAINS A LA VILLE DE SOISSONS

Par délibération du 27 octobre 2018, le Bureau de l'OPH de l'Aisne a délibéré pour la démolition de 103 logements individuels et collectifs locatifs dans le cadre du NPNRU Saint-Crépin à Soissons, permettant notamment l'ouverture du quartier par l'implantation de trames viaires facilitant la mobilité des habitants.

Aujourd'hui, les 103 logements sont effectivement démolis.

Par courrier du 28 février 2025, la Ville de Soissons sollicite la cession foncière des emprises libérées par la démolition ainsi que d'autres emprises non aménagées (terrains libres) pour la création des nouvelles voiries de liaisons Nord-Sud et Est-Ouest.

Les emprises sollicitées ont été définies sur un plan et selon un tableau récapitulatif les parcelles (numéro, surface) et les surfaces géographiques à céder à la Ville de Soissons.

Cette cession foncière se ferait à l'euro symbolique.

La Ville assurera la rédaction de l'acte en la forme administrative ainsi que sa publication au fichier immobilier.

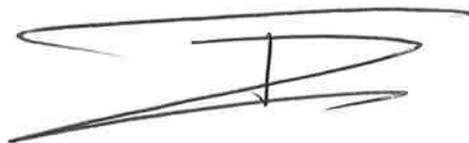
Il est proposé au Bureau d'autoriser :

- les cessions foncières, indiquées dans le document joint en annexe, à l'euro symbolique,
- et le Directeur Général à signer tous les actes relatifs à la cession de ces terrains.

A l'appui des informations complémentaires fournies, et après échanges, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.



St Crépin - Opérations foncières 2025

Parcelle actuelle	Surface cadastrale	Nouvelle parcelle	Surface géographique	Operation foncière
BP153	3 267 m ²	BP153-A	436 m ²	Cédé à la ville de Soissons
BP153	3 267 m ²	BP153-B	2 830 m ²	Conservé par l'OPAL
BP153	3 267 m ²	BP153-C	3 m ²	Conservé par l'OPAL
BP194	402 m ²	BP194-A	20 m ²	Cédé à la ville de Soissons
BP194	402 m ²	BP194-B	438 m ²	Conservé par l'OPAL
BP202	272 m ²	BP202-A	152 m ²	Cédé à la ville de Soissons
BP202	272 m ²	BP202-B	112 m ²	Conservé par l'OPAL
BP202	272 m ²	BP202-C	8 m ²	Conservé par l'OPAL
BP203	151 m ²	BP203-A	86 m ²	Cédé à la ville de Soissons
BP203	151 m ²	BP203-B	4 m ²	Conservé par l'OPAL
BP203	151 m ²	BP203-C	63 m ²	Conservé par l'OPAL
BP204	134 m ²	BP204-A	79 m ²	Cédé à la ville de Soissons
BP204	134 m ²	BP204-B	1 m ²	Conservé par l'OPAL
BP204	134 m ²	BP204-C	60 m ²	Conservé par l'OPAL
BP205	121 m ²	BP205-A	72 m ²	Cédé à la ville de Soissons
BP205	121 m ²	BP205-B	49 m ²	Conservé par l'OPAL
BP206	132 m ²	BP206-A	77 m ²	Cédé à la ville de Soissons
BP206	132 m ²	BP206-B	54 m ²	Conservé par l'OPAL
BP207	184 m ²	BP207-A	73 m ²	Cédé à la ville de Soissons
BP207	184 m ²	BP207-B	114 m ²	Conservé par l'OPAL
BP208	312 m ²	BP208-A	89 m ²	Cédé à la ville de Soissons
BP208	312 m ²	BP208-B	225 m ²	Conservé par l'OPAL
BP211	360 m ²	BP211-A	56 m ²	Cédé à la ville de Soissons
BP211	360 m ²	BP211-B	306 m ²	Conservé par l'OPAL
BP212	435 m ²	BP212-A	14 m ²	Cédé à la ville de Soissons
BP212	435 m ²	BP212-B	425 m ²	Conservé par l'OPAL
BP380	277 m ²	BP380	289 m ²	Cédé à la ville de Soissons
BP381	302 m ²	BP381	302 m ²	Cédé à la ville de Soissons
BP387	700 m ²	BP387-A	102 m ²	Cédé à la ville de Soissons
BP387	700 m ²	BP387-B	614 m ²	Conservé par l'OPAL
BP393	978 m ²	BP393-A	672 m ²	Cédé à la ville de Soissons
BP393	978 m ²	BP393-B	101 m ²	Conservé par l'OPAL
BP393	978 m ²	BP393-C	115 m ²	Conservé par l'OPAL
BP403	927 m ²	BP403-A	81 m ²	Cédé à la ville de Soissons
BP403	927 m ²	BP403-B	826 m ²	Conservé par l'OPAL
BP707	5 470 m ²	BP707-A	14 m ²	Cédé à la ville de Soissons
BP707	5 470 m ²	BP707-B	783 m ²	Cédé à la ville de Soissons
BP707	5 470 m ²	BP707-C	413 m ²	Conservé par l'OPAL
BP707	5 470 m ²	BP707-D	4 258 m ²	Conservé par l'OPAL

